



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/103
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société TRANSPORTS ARMAND, 106 rue de la Vallée – BP 5078 – 76071 LE HAVRE CEDEX, SIREN n° 364 501 304, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-170 le 23/06/2020, portant sur la dépendance du domaine public située Route de la Brèque en vue d'une activité de transport routier de fret de proximité.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, puisqu'il s'agit du relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien OFFSHORE sur le port du Havre.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 2 814 m² environ.
Durée de la convention : 3 ans à compter du 25/11/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.